



LA GRANDE CONCERTATION

Ensemble pour l'intégration des
personnes handicapées de Laval

TABLE DES MATIÈRES

5

ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

- Accessibilité architecturale
- Accessibilité des transports
- Accessibilité des communications

13

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

- Services visant le maintien à domicile et le soutien aux proches
- Services de Diagnostic / adaptation / réadaptation
- Services de ressources résidentielles
- Programme d'adaptation de domicile

21

HABITATION

- Logement social et abordable

25

VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

- Activités socioprofessionnelles et communautaires
- Éducation
- Travail



LA GRANDE CONCERTATION

Ensemble pour l'intégration des
personnes handicapées de Laval

Accessibilité
universelle

ACCESSIBILITÉ ARCHITECTURALE

Définie par la loi (canadienne ou québécoise) comme « personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes» la personne handicapée se verrait incluse dans la société seulement si celle-ci est universellement accessible selon Fougeyrollas. C'est d'ailleurs dans la perspective de ce concept que certaines lois régissant l'urbanisme et la construction se sont vues modifiées telle que le Code de construction du Québec. Malgré tout, la majorité des guides normatifs sont non obligatoires et leur mise en application repose sur le bon vouloir des ingénieurs et entrepreneurs bien que les bâtiments fédéraux ci conforment scrupuleusement.

En complémentarité au Code de la construction, la ville de Laval imposa entre autres des exigences quant aux places de stationnements et au pourcentage de logement adapté pour les bâtiments d'habitation de 13 logements et plus.

Un autre document, non-obligatoire cette fois-ci, le guide normatif d'accessibilité universelle de Laval, vise l'accessibilité universelle pour chaque infrastructure publique ou privée à Laval. Présentement, la position administrative de la ville est davantage dans l'application des règles et des exigences en matière d'architecture que dans l'élaboration d'un projet visionnaire répondant à la fois au concept de l'accessibilité universelle et du développement durable. Bien que la ville de Laval coordonne le comité consultatif conjoint sur l'accessibilité le financement dédié au plan d'action émergeant de celui-ci se voit inférieur de près de la moitié de l'enveloppe de la ville de Gatineau. Considérant cette limitation budgétaire, il est fort de constater que les élus de la ville de Laval devront être sensibilisés à cet enjeu afin d'opérationnaliser le concept porteur et visionnaire de l'accessibilité universelle.

CONSTATS

- Difficulté à connaître les obstacles rencontrés par les citoyens
- Peu d'information provenant des organismes membres concernant l'accessibilité architecturale des institutions lavalloises.
- Les employés de la ville de Laval ont reçu peu de formation sur le concept de l'accessibilité universelle
- Manque de connaissance et de conviction à tous les niveaux hiérarchiques des employés de Ville de Laval

ENJEUX

- Intégration du principe de l'AU dans tous nouveaux développements
- Faire en sorte que des mécanismes de validation et de consultation soient mis en place dans les phases de planification et d'élaboration de nouveaux développements architecturaux par la Ville de Laval

OPPORTUNITÉS

- Révision du fonctionnement et de la composition du CCCA
- Élaboration d'une Politique régionale de développement social à Laval
- Invitation à participer à l'élaboration du plan d'action en accessibilité du CISSSL

À VOTRE AVIS:

1/ À la lumière de la présentation des constats sur l'état de situation des personnes handicapées de la région de Laval, auriez-vous des ajouts à formuler ?

2/ À la lumière de la présentation des enjeux identifiés dans l'état de situation des personnes handicapées de la région de Laval, auriez-vous des ajouts à formuler ?

3/ En dehors des activités de votre organisme, comment la vie de vos membres se passe-t-elle en matière d'accessibilité architecturale ?

4/ Quels obstacles rencontrent-ils ?

5/ En quoi cela vous concerne-t-il? Quels sont les objectifs de votre association en lien avec cet enjeu ?

6/ Quelles actions préconisez-vous pour vous faire connaître et revendiquer les droits de vos membres auprès des instances en matière d'architecture?

7/ Quels obstacles, auxquels vous faites face, nuisent à l'accomplissement de vos objectifs en matière d'architecture ?

8/ En quoi la restructuration gouvernementale a-t-elle eu un impact sur l'atteinte des objectifs de votre organisme et sur la vie de vos membres?

ACCESSIBILITÉ DES TRANSPORTS

En raison des multiples lois sur l'accessibilité des transports en commun et des transports adaptés, la ville de Laval et la STL ont su démontrer des initiatives concrètes quant à cet enjeu, et ce, malgré l'engouement pour l'utilisation de la voiture par la population lavalloise en général.

En effet, actuellement la ville de Laval présente une fiche encourageante : 100% de ses stations de métro sont accessibles ; tous les autobus de la STL possèdent un système d'informations sonores et visuelles ; projet de développement d'une application mobile pour faciliter le déplacement des personnes vivant avec une déficience intellectuelle. Le travail qui reste à faire repose principalement sur l'accessibilité des lignes d'autobus. En effet, il y a présentement seulement 6 lignes de bus accessibles sur 44. Bien que la STL ne puisse se permettre d'actualiser sa flotte d'autobus pour de nouvelles répondant aux standards d'accessibilité d'un seul coup, celle-ci planifie que ces lignes soient totalement accessibles d'ici 2026. Même si la flotte de la STL était complètement accessible, il n'est resté pas moins que certains arrêts d'autobus ne le sont pas. Compte tenu de la situation, il serait tout à fait à propos d'opter pour une sensibilisation des différents acteurs entourant cet enjeu afin d'optimiser l'accessibilité du réseau de transport lavallois.

Parallèlement, le service en transport adapté, fonctionnant sur un système de réservation à l'avance (jusqu'à 3 jours), est offert par la société d'autobus Chartrand et par Coop Taxi Laval. En 2014, le service a reçu 485 plaintes pour 417 448 déplacements ce qui vaut environ à 0,1%. Le service est donc apprécié malgré le manque de flexibilité de celui-ci. Seul l'avenir nous dira si les personnes ayant des limitations fonctionnelles préféreront l'accessibilité universelle des lignes d'autobus d'ici 2026 au transport adapté.

CONSTATS

- L'ALTA assume son rôle dans l'accompagnement et le suivi des plaintes au T/A
- Faible utilisation des autobus accessibles du transport régulier par les PH
- Consultation des partenaires par la STL
- Proactivité de la STL dans la mise en accessibilité des autobus

ENJEUX

- Faire en sorte que des mécanismes de validation et de consultation soient mis en place dans les phases de planification et d'élaboration de nouveaux services de transport en commun
- Veiller à la diversification des offres de transports en commun accessibles

OPPORTUNITÉS

- Révision du Plan de développement de l'accessibilité du réseau de la STL en 2016
- Rétablissement et la consolidation des liens entre le ROPPHL et l'ALTA
- Bons partenariats établis entre le ROPPHL et la STL
- Le ROPPHL dispose d'une vision globale des dossiers liés aux enjeux de l'accessibilité.

À VOTRE AVIS:

- 1/ À la lumière de la présentation des constats sur l'état de situation des personnes handicapées de la région de Laval, auriez-vous des ajouts à formuler ?
- 2/ À la lumière de la présentation des enjeux identifiés dans l'état de situation des personnes handicapées de la région de Laval, auriez-vous des ajouts à formuler ?
- 3/ En dehors des activités de votre organisme, comment la vie de vos membres se passe-t-elle en matière d'accessibilité des transports?
- 4/ Quels obstacles rencontrent-ils ?
- 5/ En quoi cela vous concerne-t-il? Quels sont les objectifs de votre association en lien avec cet enjeu ?
- 6/ Quelles actions préconisez-vous pour vous faire connaître et revendiquer les droits de vos membres auprès des instances en matière de transport?
- 7/ Quels obstacles, auxquels vous faites face, nuisent à l'accomplissement de vos objectifs en matière de transport?
- 8/ En quoi la restructuration gouvernementale a-t-elle eu un impact sur l'atteinte des objectifs de votre organisme et sur la vie de vos membres?

ACCESSIBILITÉ DES COMMUNICATIONS

Depuis 2011, les ministères et les organismes gouvernementaux se doivent de respecter des normes d'accessibilité sur leur site web en fonction de l'article 64 de la Loi sur l'administration publique. Or, les institutions lavalloises telles que la ville de Laval, la STL, le CISSS ainsi que la commission scolaire de Laval présentent certaines lacunes concernant l'accessibilité de leur site.

En effet, fort de constater qu'aucune de ces institutions ne répond aux standards d'accessibilité d'un site web. Malgré tout, la ville de Laval et le CISSS ont comme projet de se rendre conformes aux exigences en cette matière. L'accessibilité dans la communication concerne aussi les outils tactiles et sonores. Dans le document Obligation et responsabilités en matière de communication adaptée à l'égard des personnes ayant recours à des services d'interprétation visuelle et tactile, l'OPHQ identifie les politiques régissant ces mesures : Les chartes des droits et libertés de la personne (Canada et Québec), la politique L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées ainsi que la politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité.

Malgré ces encadrements, la page web de la ville de Laval destinée aux personnes ayant des limitations fonctionnelles ne précise pas le processus pour bénéficier des services d'interprétation visuelle et tactile. Dans le même ordre d'idée, la démarche pour avoir accès à ces services semble confuse depuis l'avènement de la Loi 10 et du CISSS de Laval. De son côté, la STL démontre la mise en place des différentes mesures d'accessibilité à l'information notamment dans sa flotte d'autobus adapté et régulier. Finalement, que ce soit pour l'accessibilité sur le web ou via les outils tactiles, visuels et sonores, la méconnaissance des acteurs des différentes institutions lavalloises semble être un aspect non négligeable du défi actuel concernant l'enjeu de la communication accessible.

CONSTATS

- Difficulté à connaître les obstacles rencontrés par les citoyens
- Les organismes membres ne semblent pas préoccupés par l'AU
- Peu d'information provenant des organismes membres concernant l'accessibilité universelle des outils de communications des institutions publiques lavalloises.

ENJEUX

- Intégration du principe de l'AU dans le développement et dans les pratiques reliés à la diffusion de l'information

OPPORTUNITÉS

- Présence sur le CCCA et le comité d'élaboration du plan d'action du CISSSL

À VOTRE AVIS:

1/ À la lumière de la présentation des constats sur l'état de situation des personnes handicapées de la région de Laval, auriez-vous des ajouts à formuler ?

2/ À la lumière de la présentation des enjeux identifiés dans l'état de situation des personnes handicapées de la région de Laval, auriez-vous des ajouts à formuler ?

3/ En dehors des activités de votre organisme, comment la vie de vos membres se passe-t-elle en matière d'accessibilité des communications?

4/ Quels obstacles rencontrent-ils ?

5/ En quoi cela vous concerne-t-il? Quels sont les objectifs de votre association en lien avec cet enjeu ?

6/ Quelles actions préconisez-vous pour vous faire connaître et revendiquer les droits de vos membres auprès des instances en matière d'accessibilité des communications

7/ Quels obstacles, auxquels vous faites face, nuisent à l'accomplissement de vos objectifs en matière de communication?

8/ En quoi la restructuration gouvernementale a-t-elle eu un impact sur l'atteinte des objectifs de votre organisme et sur la vie de vos membres?



LA GRANDE CONCERTATION

Ensemble pour l'intégration des
personnes handicapées de Laval

Santé
et services sociaux

SERVICES

VISANT LE MAINTIEN À DOMICILE ET LE SOUTIEN AUX PROCHES

Dans les années 2000, le gouvernement du Québec adopta la vision du maintien à domicile comme voie à privilégier pour favoriser l'épanouissement personnel et l'intégration sociale des personnes handicapées.

Le maintien à domicile est l'ensemble des services requis par une personne handicapée et fournis à domicile dans le but de compenser ses limitations fonctionnelles face aux activités de la vie quotidienne normalement effectuées pour se maintenir dans un milieu résidentiel ordinaire. Or, en adéquation avec cette orientation, le gouvernement élaborait des politiques sociales et mandatait les régions pour leur mise en œuvre.

C'est dans ce contexte que le CISSS de Laval (CSSS à l'époque) produisit le Cadre de référence des programmes en déficience. Ce guide recensait l'offre de service visant le maintien à domicile ainsi que les mesures d'aide financière provenant du palier provincial et fédéral. Actuellement, l'offre de service du CISSS Laval, accessible par le guichet d'accès unique utilisant la cote ISO-SMAF comme indice de mesure catégorisant les personnes selon leur degré d'incapacité fonctionnelle, semble répondre aux besoins de la population, et ce, dans des délais adaptés à l'urgence des situations soit entre 72 heures et 1 an. La réponse négative relative au délai d'attente se situe davantage au niveau du programme d'aide technique considérant que certains types d'équipement plus sollicités prennent jusqu'à 3 mois pour être disponibles. Néanmoins, les situations risquant l'altération de la sécurité d'un bénéficiaire sont toujours traitées en priorité.

Dans un contexte caractérisé par la limitation des ressources financières et humaines disponibles ainsi que par la réduction des coûts d'exploitation des services, l'allocation du chèque emploi service est la préconisation du CISSS de Laval afin d'assurer la réponse aux besoins concernant les AVD et les AVQ. Pour bénéficier d'un service à domicile que pour les AVQ, jusqu'en septembre 2016, l'intervenant social référait le demandeur à l'organisme le Centre Communautaire le Rendez-Vous des Aînés afin qu'il soit mis en contact avec une préposée aux bénéficiaires.

Globalement, ce système fonctionne bien et les bénéficiaires semblent satisfaits. Dans la situation où une personne présente des incapacités plus importantes, le CISSS favorisera les services d'une auxiliaire familiale en raison de leur formation plus pointue.

De leur côté, la Coopérative de soutien à domicile qui a pour mandat de répondre aux besoins relatifs aux AVD, est la seule EÉSAD accréditée à Laval. Sans pouvoir nommer précisément le délai d'attente, La Coopérative de soutien à domicile soutient qu'elle offre ses services le plus rapidement possible lorsque la sécurité d'un usager est à risque. Les services coûtant 23\$/h, il arrive assez souvent que des usagers ne puissent se les permettre chaque semaine en raison du prix, et ce, malgré l'exonération maximale de 13\$/h que certains soustraient à leur facture. Le Soutien à la famille offre des services et une aide financière requise par la famille selon les besoins réels définis dans le plan de services: entraide, information, assistance et accompagnement, services de garde adaptés à l'extérieur ou au domicile, répit et dépannage assistance à l'accomplissement des rôles parentaux.

Aussi, le programme de soutien à la famille, politique d'allocation, semble soulever certaines tensions chez les familles bénéficiaires. L'incompréhension du processus d'attribution des subventions et l'insuffisance de celle-ci semblent être au cœur des insatisfactions. De plus, la non-connaissance du programme auprès des familles lavalloises admissibles est estimée à 25% de cette population. Or, celles-ci ne seraient pas inscrites au programme de soutien à la famille alors qu'elles y ont droit ce qui témoignerait d'une lacune importante au niveau de la diffusion de l'information sur les allocations et les services.

SERVICES DE DIAGNOSTIC /ADAPTATION / RÉADAPTATION

L'offre de services destinés aux personnes handicapées de Laval est généralement de qualité. Son étendue est plus grande et les délais d'attente sont moindres que dans les régions environnantes.

Dans ce contexte, le centre de réadaptation en déficience intellectuelle et trouble envahissant du développement (CRDITED) de Laval et l'hôpital juif de réadaptation (HJR), voué à la réadaptation physique de la population, ont vu le nombre de demandes de service augmenté. Or, la réponse à toutes ces demandes pose un défi lorsqu'il s'agit de les offrir dans le délai prescrit par le Plan d'accès. Malgré tout, le temps d'attente pour l'obtention d'un premier service au CRDITED a substantiellement diminué entre 2014 et 2015 en chutant de 315 à 250 jours. Néanmoins, ce nombre reste supérieur à la moyenne provinciale de 174 jours. De son côté, en 2014, l'HJR présentait un délai d'attente inférieur (mineur 80j et adulte 95j) à la moyenne provinciale (mineur 161 j et adulte 285j).

Là où la situation se complique, c'est que pour être admissibles à la liste d'attente pour un premier service du CRDITED ou de HJR, les personnes doivent rencontrer un professionnel spécialisé pour obtenir un diagnostic relatif à leur déficience. Ce spécialiste se trouve à l'hôpital et dans les cliniques médicales pour la déficience physique et à la clinique de développement du centre ambulatoire de Laval. Pour avoir accès à ce spécialiste, le demandeur devra obtenir une référence en passant par l'accueil de première ligne au CISSS. Tout ce processus implique bien sûr un délai et il n'est pas rare que celui-ci se rende jusqu'à un an. Dans cette situation, les parents-demandeurs d'un premier service du CRDITED ou de HJR se trouvent à attendre pratiquement deux ans avant de recevoir celui-ci.

Aussi, il est habituel que les parents se sentent démunis une fois qu'ils connaissent le diagnostic de l'enfant, car aucun suivi psychosocial n'est vraiment prévu jusqu'à temps de recevoir le premier service. Présentement, avec la Loi 10, la réforme du réseau de la santé et des services sociaux vise le maintien de la qualité des services et la diminution des délais d'attente en procédant à l'optimisation du continuum de services (mettre référence). De cette manière, il est à espérer que la 1^{ère} ligne et la 2^e ligne seront mieux coordonnées afin d'éviter une rupture de continuum entre le diagnostic et le premier service. Dans un tel contexte, il est bien envisageable que ce soit sur le réseau communautaire que repose la responsabilité d'offrir du support aux personnes vivant avec une déficience en attente d'un premier service. Or, si le partenariat avec le communautaire est une solution possible, il est à souhaiter que le financement public en vertu de ce rôle soit à la hauteur des attentes et exigences du gouvernement du Québec.

SERVICES DE RESSOURCES RÉSIDENTIELLES

À Laval, ce sont le CRDITED et l'HJR qui évaluent et orientent les usagers ayant un handicap vers les ressources résidentielles, de type familial ou intermédiaire, qui ont une entente de service avec le MSSS.

Il est important de spécifier que pour qu'une RI obtienne son accréditation, elle doit passer à travers un processus allant jusqu'à un an. Ce délai semble plutôt long considérant le manque de places en hébergement spécialisé. Par exemple, avec son parc résidentiel de 88 ressources, le CRDITED atteint un niveau d'occupation de 97% à 98% sur une capacité de 418 usagers. À la fin 2014, 60 personnes attendaient toujours un service d'hébergement.

Malgré tout, le CRDITED de Laval a bonifié son offre de service en créant une ressource de dépannage de 5 places pour les adolescents et les jeunes adultes ainsi qu'en ouvrant des programmes d'appartement supervisés et un appartement non habité destiné aux apprentissages. Ces programmes permettent la supervision de 5 usagers au coût d'un hébergement en RI d'une seule personne. De plus, le CRDITED de Laval travaille à la consolidation et à la spécialisation de la résidence Louise-Vachon qui offre des services à plus ou moins 50 personnes présentant une perte d'autonomie due au vieillissement et à celles présentant un trouble grave ou extrême du comportement.

De son côté l'HJR a des ententes pour héberger une quarantaine de personnes en RI et vingt autres en résidences privées pour aînés comme le Domaine des Forges. Vivant de l'aide sociale et n'ayant pas une condition physique assez lourde pour l'hébergement institutionnel, la plupart des usagers sont orientés vers ces ressources considérant le manque de logement abordable dans le parc résidentiel lavallois. Malgré tout, l'HJR a bonifié ses places d'hébergement ce qui a eu pour effet de diminuer l'attente.

Cette bonification passe par une entente avec la résidence Nova Vita qui accueille jusqu'à 16 usagers, l'ajout de 2 places en RI et de 3 places en appartement supervisé ainsi que 8 places dans un projet de chambres et pensions qui furent octroyées en raison d'un financement supplémentaire.

Bien sûr, avec un budget revu à la hausse, le CRDITED de Laval et l'HJR auraient la possibilité d'améliorer leur offre d'hébergement en créant de nouveaux partenariats avec les résidences déjà existantes et en initiant des projets d'hébergement alternatifs aux RI actuelles.

PROGRAMME D'ADAPTATION DE DOMICILE

Développé pour maintenir la personne handicapée dans son milieu de vie naturel et relevant de la Société d'habitation du Québec (SHQ) qui le finance entièrement, le programme d'adaptation de domicile (PAD) est une politique sociale subventionnaire impliquant l'apport de plusieurs acteurs pour sa mise en œuvre.

La subvention maximale est de 16 000\$ ou 33 000\$ lorsque du matériel spécialisé est nécessaire à l'adaptation du domicile. Comme la concrétisation du PAD passe par l'implication de la SHQ, la municipalité de Laval, l'ergothérapeute du RSSS, la personne handicapée et l'entrepreneur en construction, la coordination de ces acteurs est un enjeu majeur considérant la modulation de la disponibilité des ressources humaines d'un palier à un autre. Or, le délai moyen entre l'ouverture du dossier par la SHQ et le versement de la subvention semble s'être raccourci de 10 mois considérant que présentement l'attente s'élève à 12 mois. Il est à réfléchir qu'une approche de concertation interdisciplinaire serait une option à envisager afin d'augmenter la fluidité du processus plutôt que de laisser les différentes parties travailler en silo. De plus, l'élaboration d'un guide recensant les entrepreneurs habilités à effectuer des adaptations de domicile permettrait à la personne handicapée de se sentir plus supportée dans ce processus qui peut sembler complexe en raison des multiples étapes à traverser. C'est pourquoi il est primordial que l'information sur le PAD soit accessible et facile de compréhension.

CONSTATS

- Nouvelle structure à implanter qui crée une instabilité dans l'offre de service
- Manque de concertation en DP/DI/TSA Adulte et Jeunesse depuis la fusion du CISSS. Absence de lieu centralisé où les gens peuvent déposer des informations.
- Difficulté à trouver l'information suffisante et à jour
- Changements constants dans les programmes et responsables.
- Il y a déjà des organismes qui ont comme mandat de défendre les droits qui sont en lien avec des regroupements nationaux
- Les coupures dans le réseau ne font qu'augmenter l'écart entre les besoins et l'offre de services.
- Encore trop tôt pour mesurer les impacts
- Les organismes communautaires commencent à suppléer au réseau public en offrant des services psychosociaux, de la stimulation
- Faibles leviers au niveau régional versus des enjeux liés aux orientations politiques provinciales

ENJEUX

- Permettre au ROPPHL d'exercer adéquatement ses représentations en fonction des besoins et des problématiques ;
 - Accès à l'information
 - Continuum de services
 - Accès aux services
 - Qualité des services
 - Délais d'accès au soutien financier à la famille
 - Délais du Programme d'adaptation du domicile
 - Adéquation du financement et de la formation « Chèque emploi services»

OPPORTUNITÉS

- Canal de communication établi entre la direction du CISSSL et le ROPPHL
- Volonté exprimée par les membres d'établir des canaux de communication avec le CISSSL
- Présence sur la Table Municipalité Amie des Aînés – MADA
- Présence sur la Table de concertation d'intégration des enfants en service de garde

À VOTRE AVIS:

1/ À la lumière de la présentation des constats sur l'état de situation des personnes handicapées de la région de Laval, auriez-vous des ajouts à formuler ?

2/ À la lumière de la présentation des enjeux identifiés dans l'état de situation des personnes handicapées de la région de Laval, auriez-vous des ajouts à formuler ?

3/ En dehors des activités de votre organisme, comment la vie de vos membres se passe-t-elle en matière de santé et services sociaux?

4/ Quels obstacles rencontrent-ils ?

5/ En quoi cela vous concerne-t-il? Quels sont les objectifs de votre association en lien avec cet enjeu ?

6/ Quelles actions préconisez-vous pour vous faire connaître et revendiquer les droits de vos membres auprès des instances en matière de santé et services sociaux ?

7/ Quels obstacles, auxquels vous faites face, nuisent à l'accomplissement de vos objectifs en matière de santé et services sociaux?

8/ En quoi la restructuration gouvernementale a-t-elle eu un impact sur l'atteinte des objectifs de votre organisme et sur la vie de vos membres?



LA GRANDE CONCERTATION

Ensemble pour l'intégration des
personnes handicapées de Laval

Habitation

HABITATION LOGEMENT SOCIAL ET ABORDABLE

Nous conviendrons tous ensemble que d'être convenablement logé réfère à un besoin physiologique fondamental. Or, pour une personne handicapée, son milieu de vie doit être accessible et adapté à sa condition spécifique.

Fréquemment, le logement d'habitation se doit aussi d'être abordable et dans certains cas spécifique, d'offrir une supervision. Bien sûr, la juxtaposition des critères nommés ci-haut complexifie la recherche d'un logement répondant aux besoins des personnes handicapées à faible revenu considérant l'absence de politique prescrivant la construction d'habitation adaptée.

Plusieurs guides et code établissent légalement et/ou recommandent les normes de construction des nouveaux immeubles à logement quant à leur accessibilité universelle. Cependant, bien que le respect de ces exigences reste un enjeu central, le noyau du problème est le manque de construction d'habitation à loyer modique (HLM) ou autre projet domiciliaire alternatif permettant aux personnes handicapées de se loger à moindre coût puisque 37,5 % d'entre elles vivent principalement de la solidarité sociale. Si l'on considère le taux d'occupation des HLM s'élevant à 98% et leur représentativité à hauteur de 7,6% du marché locatif lavallois en comparaison de 10,5% pour Montréal, il semble crucial de développer de l'offre du logement social et abordable. Mais encore, ces nouveaux logements devront être accessibles. C'est dans ce contexte que la TROCALL travaille à représenter les intérêts des personnes handicapées dans ses concertations avec les acteurs tels que l'Office municipal de Laval, la FLOH et la FECHIMM.

CONSTATS

- Manque d'information sur le nombre de personnes en attente de logement social
- Manque de communication pour promouvoir les projets offrant des logements accessibles
- Absence de données sur la volumétrie, les profils, les types de besoins en logements sociaux avec ou sans services pour les personnes handicapées.
- Développement de deux projets de logements sociaux pour DI
- Grands enjeux financiers pour financer les services
- Incongruence entre les règlements d'urbanisme et le développement du logement social (2 stationnements par logement)
- Le logement social ne fait pas partie des priorités de l'AQRIPH
- Peu de leviers régionaux en matière de financement

ENJEUX

- Adéquation (délai, qualité et quantité) dans l'offre de logement social et abordable, adapté ou non, avec ou sans service
- Connaissance plus fine des besoins des personnes handicapées en matière de logement

OPPORTUNITÉS

- Ouverture de la ville à développer du logement social
- Élaboration d'une politique de développement social

À VOTRE AVIS:

1/ À la lumière de la présentation des constats sur l'état de situation des personnes handicapées de la région de Laval, auriez-vous des ajouts à formuler ?

2/ À la lumière de la présentation des enjeux identifiés dans l'état de situation des personnes handicapées de la région de Laval, auriez-vous des ajouts à formuler ?

3/ En dehors des activités de votre organisme, comment la vie de vos membres se passe-t-elle concernant le logement social et abordable?

4/ Quels obstacles rencontrent-ils ?

5/ En quoi cela vous concerne-t-il? Quels sont les objectifs de votre association en lien avec cet enjeu ?

6/ Quelles actions préconisez-vous pour vous faire connaître et revendiquer les droits de vos membres auprès des instances en matière de le logement social et abordable ?

7/ Quels obstacles, auxquels vous faites face, nuisent à l'accomplissement de vos objectifs en matière de logement social et abordable?

8/ En quoi la restructuration gouvernementale a-t-elle eu un impact sur l'atteinte des objectifs de votre organisme et sur la vie de vos membres?



LA GRANDE CONCERTATION

Ensemble pour l'intégration des
personnes handicapées de Laval

Vie sociale
et professionnelle

ACTIVITÉS SOCIOPROFESSIONNELLES ET COMMUNAUTAIRES

Les politiques gouvernementales concernant l'offre de service en matière d'activités favorisant la participation sociale proposent davantage une vision de l'inclusion des personnes handicapées plutôt qu'une définition précise des mesures permettant l'application de celle-ci. Fort de constater que la capacité de répondre aux besoins des bénéficiaires relativement aux activités de jour socioprofessionnelles et communautaires se confronte à plusieurs défis.

Premièrement, contrairement à d'autres régions, le CRDITED de Laval n'offre pas d'activité de jour aux personnes présentant une déficience intellectuelle. C'est donc, exclusivement le réseau communautaire qui répond actuellement à la demande. En 2012, un budget supplémentaire fut octroyé par le MSSS pour l'amélioration de l'offre de services. Cette conjoncture vit émerger le projet clinique du CSSS sur les activités de jour, une démarche impliquant les acteurs dispensaires de services. Ces derniers travaillèrent de concert afin d'élaborer le cadre de référence sur les activités de jour de Laval qui fut adopté en 2014. Ce cadre cibra la mise en place d'un bureau d'accès afin d'accueillir, évaluer et d'orienter les demandeurs de services selon une liste d'attente centralisée. Le comité demanda aussi un support afin de développer une activité de jour pour les personnes anglophones, mais aucun financement ne fut octroyé.

Deuxièmement, le défi entourant les activités pour les personnes ayant une déficience physique porte principalement sur la difficulté du recrutement des jeunes adultes dans les différents organismes de Laval. Aussi, comme les organismes se spécialisent leur mission selon un type de déficience, certains jeunes handicapés se retrouvent contraints à accepter ou refuser une activité de jour dans un CHSLD.

Troisièmement, depuis 2013, la TRIVAT travaille à élargir le bassin d'activités socioprofessionnelles à Laval puisque seulement 3 organismes communautaires répondent à ce besoin si l'on exclue les stages du CRDITED. Le comité de travail de la TRIVAT propose aussi la mise en œuvre d'un centre d'activités dédié aux personnes autistes, dysphasiques et celles ayant une déficience physique. Actuellement, ce projet est confronté à la recherche de financement qui servirait à dresser un portrait détaillé des besoins de la population ciblée. Pour finir, le Programme d'aide et d'accompagnement social (PAAS-Action) s'est vu assujéti à des coupures budgétaires. Les données recueillies démontrent que les coupures ont provoqué une diminution du nombre de participants puisque le programme continue de servir les bénéficiaires actuels sans en accueillir de nouveau faute de financement.

CONSTATS

- Cueillette des besoins en activités de jour difficile à faire auprès des personnes DP qui ne fréquentent pas les organismes
- Présence de nombreux organismes en activités de jour avec des missions similaires
- Beaucoup de nouveaux besoins en émergence pour lesquels l'offre de service n'est pas en développement (TSA, personnes vieillissantes, sans diagnostic, diagnostic complexe, anglophone, ...)
- Changements des critères d'admissibilité de certains programmes (PAAS, FIS)
- Revendications portées par plusieurs groupes nationaux pour développer l'offre de service aux personnes de 21 ans et plus

ENJEUX

- Adéquation entre les besoins et l'offre de services

OPPORTUNITÉS

- Comité « Bonification des activités socioprofessionnelles »
- Comité activité de jour DI/TSA et actualisation du cadre de référence
- Participation au comité national des activités socioprofessionnelles

À VOTRE AVIS:

1/ À la lumière de la présentation des constats sur l'état de situation des personnes handicapées de la région de Laval, auriez-vous des ajouts à formuler ?

2/ À la lumière de la présentation des enjeux identifiés dans l'état de situation des personnes handicapées de la région de Laval, auriez-vous des ajouts à formuler ?

3/ En dehors des activités de votre organisme, comment la vie de vos membres se passe-t-elle concernant les activités socioprofessionnelles et communautaires?

4/ Quels obstacles rencontrent-ils ?

5/ En quoi cela vous concerne-t-il? Quels sont les objectifs de votre association en lien avec cet enjeu ?

6/ Quelles actions préconisez-vous pour vous faire connaître et revendiquer les droits de vos membres auprès des instances en matière d'activités socioprofessionnelles et communautaires?

7/ Quels obstacles, auxquels vous faites face, nuisent à l'accomplissement de vos objectifs en matière d'activités socioprofessionnelles et communautaires?

8/ En quoi la restructuration gouvernementale a-t-elle eu un impact sur l'atteinte des objectifs de votre organisme et sur la vie de vos membres?

ÉDUCATION

Depuis l'adoption de la Politique d'adaptation scolaire et son Plan d'action en matière d'adaptation scolaire en 1999 jusqu'à mise en place du Cadre de référence pour soutenir le développement et le renforcement d'un continuum de services intégrés pour les jeunes en 2014, le gouvernement provincial s'est positionné favorablement face à l'intégration des personnes handicapées dans le réseau éducatif québécois. À ce jour, la Loi sur l'instruction publique prescrit que les mêmes droits aux personnes handicapées qu'une personne sans handicap si l'on se fit à l'article 1 : «Toute personne a droit au service de l'éducation préscolaire et aux services d'enseignement primaire et secondaire prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement» (Québec, 2016). Bien sûr, afin de permettre aux personnes en situation d'handicap de se prévaloir de ce droit, le réseau eut à mettre en œuvre différents mécanismes d'adaptation et de concertation entre les multiples acteurs entourant le développement et la réussite scolaire de ces jeunes.

C'est dans ce but d'encadrer ces mesures que la commission scolaire de Laval (CSDL) a élaboré en 2006 la Politique d'adaptation scolaire : Une école adaptée à tous les élèves. Par la suite, en 2011, la CSDL déposa son plan stratégique de 2011-2016 orienté vers l'amélioration de la réussite des élèves et de la persévérance. Ce plan cible tous les élèves et leur réussite donc aucune mesure n'est spécifiquement reliée aux enjeux entourant le soutien d'un élève handicapé ou en difficulté d'apprentissage. Dans ce contexte, assisterons-nous à une avancée concrète quant à l'universalisation des mesures favorisant la réussite de tous les élèves nonobstant leur condition ou s'agit-il plutôt d'un oubli organisationnel quant à la reconnaissance de la spécificité des besoins d'un élève en situation de handicap ?

De son côté, la table régionale d'intégration à la vie active et au travail (TRIVAT) a mis en place des outils, un cadre de référence et une entente de partenariat permettant une implantation de la transition école – vie active (TÉVA). La première année scolaire du projet étant maintenant terminée, la période 2016-2017 sera propice à la rétrospection et l'analyse des impacts de celui-ci.

CONSTATS

- La démarche est encore en implantation graduelle au sein des commissions scolaires de Laval
- Information sur l'application de la démarche TEVA est encore fragmentaire
- Leadership assumé par la commission scolaire pour la démarche TEVA
- Fonctionnement d'un comité de coordination qui voit au déploiement et au suivi de la démarche
- Connaissances inégales des organismes membres quant à la mission et des objectifs de la TEVA
- Coupures de 5 millions \$ dans les services EHDAA depuis 2 ans
- Difficulté à mesurer l'impact des coupures, pas de plaintes
- Augmentation de 10% des élèves HDAA à chaque année
- Les services en milieu scolaire ne font pas partie des priorités de l'AQRIPH

ENJEUX

- Opérationnalisation de la démarche TÉVA
- Adéquation entre les besoins et l'offre de services
- Suivre les impacts des coupures en Éducation
- Suivre les travaux de la transition de la garderie vers le préscolaire

OPPORTUNITÉS

- Le ROPPHL a intégré le Comité de coordination TÉVA
- Le ROPPHL participe à la Table des enfants handicapés en services de garde de Laval
- Le ROPPHL participe au Comité Consultatif des services aux ÉHDAA à titre d'observateur
- Entente de complémentarité MELS-MSSS qui amène des collaborations entre le CISSS et les commissions scolaires

À VOTRE AVIS:

1/ À la lumière de la présentation des constats sur l'état de situation des personnes handicapées de la région de Laval, auriez-vous des ajouts à formuler ?

2/ À la lumière de la présentation des enjeux identifiés dans l'état de situation des personnes handicapées de la région de Laval, auriez-vous des ajouts à formuler ?

3/ En dehors des activités de votre organisme, comment la vie de vos membres se passe-t-elle concernant l'éducation?

4/ Quels obstacles rencontrent-ils ?

5/ En quoi cela vous concerne-t-il? Quels sont les objectifs de votre association en lien avec cet enjeu ?

6/ Quelles actions préconisez-vous pour vous faire connaître et revendiquer les droits de vos membres auprès des instances en matière d'éducation?

7/ Quels obstacles, auxquels vous faites face, nuisent à l'accomplissement de vos objectifs en matière d'éducation?

8/ En quoi la restructuration gouvernementale a-t-elle eu un impact sur l'atteinte des objectifs de votre organisme et sur la vie de vos membres?

TRAVAIL

Nul doute que le cadre légal fédéral et provincial reconnaît le droit des personnes handicapées de travailler. Bien qu'il y ait eu une amélioration législative à cet égard en développant stratégies et lois, les personnes handicapées sont sous-représentées sur le marché du travail en comparaison du reste de la population active encore en 2011. Il en va de même pour le taux de chômage et d'inactivité.

De plus, on note une augmentation de la représentation des personnes handicapées lavalloises prestataires de l'aide sociale. Nous estimons que leur nombre dépassera le cap des 4000 personnes à la fin de l'année 2015. Aussi, force est de constater que le financement du contrat d'intégration au travail (CIT), mesure facilitant l'intégration et le maintien à l'emploi des personnes handicapées, reste insuffisant bien que l'on estime qu'un investissement à ce niveau permettrait des économies sur le plan social long terme. Malgré tout, les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi bénéficient de la prime au travail, incitatif financier oscillant entre 1025\$ et 3383 \$, lorsqu'il arrive à s'insérer. De plus, la fonction publique a aussi allégé le processus d'embauche pour les personnes handicapées en limitant le nombre de concours pour un emploi à un.

Cependant, malgré ces mesures incitatives et facilitatrices, nous comptons seulement 183 Lavallois en situation de handicap insérés au marché du travail sur une possibilité d'environ 4000. Cette statistique démontre qu'encore aujourd'hui, il reste beaucoup à faire pour intégrer les personnes handicapées au marché du travail.

CONSTATS

- Faible enracinement du SSMO L'étape à Laval
- Attribution des CIT par priorisation de clientèle plutôt que par besoins réels
- Taux d'embauche des personnes handicapées très faible dans les établissements publics
- Diminution du financement du Contrat d'intégration au travail

ENJEUX

- Accès à des services d'intégration et de maintien en emploi de qualité sur le territoire Laval
- Assouplissement des règles d'utilisation du CIT au plan régional
- Financement adéquat du CIT à Laval
- Augmentation de l'embauche de personnes handicapées dans les établissements public
- Réinvestissement du financement du Contrat d'intégration au travail

OPPORTUNITÉS

- Invitation à participer à l'élaboration du plan d'action en accessibilité du CISSSL
- Présence sur le CCCA et le comité du CISSSL

À VOTRE AVIS:

1/ À la lumière de la présentation des constats sur l'état de situation des personnes handicapées de la région de Laval, auriez-vous des ajouts à formuler ?

2/ À la lumière de la présentation des enjeux identifiés sur les constats de l'état de situation des personnes handicapées de la région de Laval, auriez-vous des ajouts à formuler ?

3/ En dehors des activités de votre organisme, comment la vie de vos membres se passe-t-elle concernant le travail?

4/ Quels obstacles rencontrent-ils ?

5/ En quoi cela vous concerne-t-il? Quels sont les objectifs de votre association en lien avec cet enjeu ?

6/ Quelles actions préconisez-vous pour vous faire connaître et revendiquer les droits de vos membres auprès des instances en charge de l'emploi?

7/ Quels obstacles, auxquels vous faites face, nuisent à l'accomplissement de vos objectifs en matière d'emploi?

8/ En quoi la restructuration gouvernementale a-t-elle eu un impact sur l'atteinte des objectifs de votre organisme et sur la vie de vos membres?

ROPPHL

387, boul. des prairies, bureau 017

LAVAL (Québec) H7N 2W4

Tél. 450-668-4836

  /ROPPHL

www.ropphl.org